



## Honoraires liquidateur judiciaire

-----  
Par nad70

Bonjour,

Je suis en liquidation judiciaire depuis février 2014.

j'étais en SARL, le tribunal de commerce après avoir prononcée la liquidation judiciaire de l'entreprise m'a attribué un mandataire.

aujourd'hui je reçois un courrier du tribunal me disant que les frais d'honoraires du liquidateur s'élèvent à 3280?.

Qui dois payer ces frais ? Je pensais qu'en étant en SARL il n'y avait aucun frais pour le gérant...

merci de votre réponse